



**DECISION N°32-2026 –
CONVENTION RÉSIDENCE MÉDIATION D'ACTION ARTISTIQUE ET
CULTURELLE - TRAME(S) DU MONDE AVEC LE THEATRE DES PIERRES
DOREES**

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la délibération n°2022.019.19.07 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 19 juillet 2022 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Vu la délibération n°2023.006.31.05 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 31 mai 2023 portant approbation de la Convention territoriale de l'éducation aux arts et à la culture tout au long de la vie 2023-2026,

Vu le projet de convention de résidence-médiation d'action artistique et culturelle, co-écrit par la CC Forez-Est et le Théâtre en Pierres Dorées, d'un montant de 16 000,00 € TTC, tel qu'annexé,

Considérant que l'objectif de la présente convention s'inscrit pleinement dans les orientations culturelles de la CC Forez-Est, dans sa démarche « d'aller vers », de la valorisation du patrimoine et du savoir-faire identitaire de Forez-Est,

Considérant la mise en œuvre, sur la période de juin à novembre 2026, d'un travail de résidence-mission, d'action culturelle et d'éducation artistique dans le cadre du projet « Trame(s) du monde » en amont des 48 heures de la création textile,

Considérant la nécessité de contractualiser avec le théâtre en Pierres Dorées afin de définir les modalités d'intervention,

DECIDE

ARTICLE 1

D'approuver et de signer le projet de convention de résidence médiation-ci-annexé avec Le Théâtre en Pierres Dorées dont le siège est situé à THEIZÉ (69246), 07 rue Saint-Antoine pour un montant de **16 000.00€ TTC**.

ARTICLE 2

Dit que les crédits sont prévus au budget général en dépenses de fonctionnement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260205-322026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2026

ARTICLE 3

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),

Le 05/02/2026

Le Président,
Pierre VERICEL

Communauté de Communes
de Forez-Est
6 Place Paul Larue BP13
42115 FEURS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260205-322026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2026